

[24]

[Accueil](#) | [Vaud & Régions](#) | Delta Car Trade: une faillite fracassante qui rebondit en justice**Abo Crise sur le marché automobile**

# La fracassante faillite de Delta Car Trade rebondit en justice

La liquidation de ce fournisseur de véhicules a lésé de nombreux petits garagistes en Suisse. Sur ses cendres, une autre société est née.

**Dominique Botti**

Publié aujourd'hui à 06h36



Christian Guisolan, ici dans son garage à Prez-vers-Noréaz (FR), a commandé quatre voitures à Delta Car Trade, aujourd'hui liquidé. Il n'en a jamais vu la couleur, perdant au passage beaucoup d'argent.

Odile Meylan/Tamedia

Abonnez-vous dès maintenant et profitez de la fonction de lecture audio.



S'abonner

Se connecter

[BotTalk](#)

## En bref:

- Le fournisseur d'automobiles Delta Car Trade a fait faillite en mars 2024.
- Des créanciers lésés (garagistes, investisseurs) ont fait appel à la justice.

- La plateforme de vente sur internet, valant des millions, a été vendue 100'000 fr.

«Cette faillite m'a fait perdre 22'000 francs. Pour moi, les responsables de ce chaos se foutent de ma gueule», lâche Christian Guisolan. Le garagiste indépendant à Prez-vers-Noréaz (FR) est l'une des nombreuses victimes du dépôt de bilan, en mars 2024, de Delta Car Trade SA. Ce fournisseur d'automobiles sur internet revendiquait alors 10'000 clients en Suisse et en Europe ainsi qu'une centaine de collaborateurs à son siège de Saint-Légier.

Le mandataire de voitures neuves et d'occasion faisait l'intermédiaire, par internet, entre les professionnels de la branche – petits garagistes en tête – et les acheteurs finaux. Sa débâcle financière retentissante <sup>↗</sup> a provoqué l'arrêt de la plateforme numérique et la désactivation de tous les comptes des clients. Dont celui du Fribourgeois, qui attendait la livraison, depuis la Pologne, de quatre voitures, dont une Peugeot 208 grise payée d'avance. Il n'en a jamais vu la couleur. L'entrepreneur a déposé une plainte pénale.

## Une nouvelle société remplace la précédente

Mais il y a pire, selon le mécanicien lésé. En avril 2024, quelques semaines après le krach, il reçoit un courriel d'une autre société (*ndlr: nom connu de la rédaction*), également fournisseuse de véhicules sur le Net, créée peu avant la banqueroute de Delta Car Trade. Christian Guisolan n'en revient toujours pas. «Cette entreprise – je n'en avais jamais entendu parler – me propose le même service de vente, sur la même plateforme. Et m'annonce que mon compte est réactivé: le nom d'utilisateur et le mot de passe étaient identiques.»

Depuis, le mécanicien a reçu régulièrement des offres. La dernière, datée de mars 2025, lui vante «le plus grand choix de voitures neuves de toutes marques et modèles à des prix imbattables». La personne qui signe le message n'est pas un inconnu. C'est un ex-

employé de Delta Car Trade, qui travaille toujours dans les locaux des hauts de Vevey.



Les bureaux de Delta Car Trade, un concessionnaire automobile sur internet, à Saint-Légier, dans le canton de Vaud, en avril 2024. Quelques semaines avant la faillite de la société.

Patrick Martin/24 HEURES

Christian Guisolan n'a jamais répondu à ces sollicitations: «La confiance est rompue.» Il a toutefois voulu comprendre «ce tour de passe-passe», comme il le nomme. Au téléphone, un vendeur de la nouvelle société l'informe que la technologie et la base de données de Delta Car Trade ont bien été achetées. Mais il n'y aurait pas d'autre lien entre les firmes, qui seraient indépendantes.

L'employé au bout du fil ajoute qu'il ne peut rien faire pour les dettes en souffrance. Il précise cependant qu'il peut faire une remise de 500 francs sur chaque voiture achetée jusqu'à la hauteur des 22'000 francs déjà versés pour la Peugeot 208. «J'avais l'im-

pression – je l'ai toujours, d'ailleurs – que l'entreprise liquidée était réapparue sous un autre nom. Entre les deux enseignes, seuls les administrateurs ont changé. Pour le reste, tout est semblable.»

## La vente de gré à gré

Nous nous sommes rendus à Saint-Légier en mars 2025. Pour constater que l'équipe de la deuxième firme est effectivement installée dans les bureaux occupés autrefois par Delta Car Trade. Sur place, un responsable nous congédie sans faire de commentaire, nous renvoyant à son administrateur, basé à Pully. Ce dernier, contacté par la suite, confirme par écrit les déclarations de son collaborateur. Et précise que l'opération a été effectuée par l'intermédiaire de l'Office des faillites.

Christian Guisolan a appris bien plus tard que ce «tour de passe-passe» est légal dans des circonstances exceptionnelles. Du point de vue juridique, c'est une vente de gré à gré, surnommée le «saut de puce». Un fait rappelé par David Equey, directeur adjoint de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) ↗, qui suit le dossier de loin. Contacté, le juriste nous explique que ce mécanisme est prévu par l'article 243 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) ↗.

## En urgence

Le but de cet outil est la sauvegarde des actifs encore exploitables d'une société en cours de liquidation. La transaction peut être faite «en urgence», lorsque se présente une occasion favorable pour «préserver la valeur» du bien et «poursuivre son exploitation dans de bonnes conditions, sauvant des emplois et permettant la continuation du bail». Le prix, poursuit le cadre de la FVE, doit être «globalement juste». Et l'opération peut être conduite par des administrateurs de la faillie.

La vente de gré à gré est validée par l'Office des faillites. Dans le cas présent, celui de l'arrondissement de l'Est vaudois. Ce qui suscite parfois des controverses, les conditions de son application pouvant être contestées. Notamment lorsque les créanciers estiment ne pas en avoir été informés au préalable, ou encore si le montant de la transaction est soupçonné d'avoir été sous-évalué. Ce qui serait le cas dans cette affaire, selon d'autres victimes de la disparition de Delta Car Trade, des hommes d'affaires, qui ont actionné la justice. Le garagiste, lui, ne fait pas partie de ce volet de l'affaire.

## Fait accompli

En juillet 2024, l'un des investisseurs mécontents nous dit s'être opposé, devant le tribunal, à l'autorisation par l'administration de ce rachat de gré à gré de la plateforme. Il estime avoir été mis devant le fait accompli. Le hardware, le software et la marque auraient été vendus dans son dos alors qu'il tentait de trouver les fonds pour sauver la société. S'il l'avait su à temps, il aurait réagi et proposé une contre-offre.

De plus, selon le plaignant, l'acheteur – le deuxième concessionnaire – aurait déboursé «100'000 francs seulement». Une somme jugée «dératoire» pour une technologie informatique performante évaluée à plus de 12 millions de francs dans les comptes 2012 de Delta Car Trade. Cette manœuvre n'aurait laissé que des dettes aux victimes et des bénéfices aux initiés. Elle n'aurait jamais dû être acceptée par l'État.

## Une déconfiture

Ce businessman est allé encore plus loin pour faire valoir ses droits. Il aurait aussi dénoncé la faillite au pénal, soupçonnant un coup monté. Selon lui, il y aurait des liens entre les détenteurs de

Delta Car Trade et le repreneur. La déconfiture de la première société aurait été précipitée pour permettre à la deuxième d'obtenir la plateforme de vente de voitures à moindres frais. Ce qui aurait permis de continuer à exploiter la technologie pour, ensuite, la réévaluer à la hausse et, pourquoi pas, la céder à nouveau.

Si la faillite est aujourd'hui consacrée économiquement, elle connaît des suites devant la justice. Complexe, l'affaire se déroule en plusieurs temps. Au niveau pénal, le Ministère public a ouvert une enquête après avoir reçu une dizaine de plaintes de garagistes, d'investisseurs et d'actionnaires de toute la Suisse. En février 2025, le Parquet a joint les procédures contre cinq prévenus liés à la faillite de Delta Car Trade. Ils sont accusés d'abus de confiance, d'escroquerie, de gestion déloyale aggravée, de faux dans les titres ou encore de crimes et délits dans la faillite.

## Décision de justice

Au niveau civil, le Tribunal de l'Est vaudois a déjà rendu une décision en juin 2024. Il a confirmé l'autorisation de la vente de gré à gré en urgence par l'Office des faillites. Le tribunal ajoute que l'organisme public n'était pas compétent pour s'exprimer sur le montant. Par ailleurs, selon l'arrêt, une seule offre a été faite. Sa validation a permis la poursuite de l'activité économique.

La présidente de la Cour reconnaît toutefois par écrit comprendre la «frustration des plaignants» lorsqu'ils ont constaté que les actifs «figurant au bilan de la faillite pour des millions de francs» se retrouvent cédés pour un total de «100'000 francs». Une technologie concédée, ajoute-t-elle, à une société dont les «ayants droit économiques semblent présenter à tout le moins des accointances avec ceux de la faillite». Un recours contre cet avis a été déposé au Tribunal cantonal.

## Pas de commentaire

Contactés, les avocats des prévenus dans cette affaire n'ont pas voulu faire de déclaration. Sans évoquer un cas en particulier, l'Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois avance plusieurs avantages du rachat de gré à gré (le canton en a enregistré 1045 de 2022 à 2024), qui permet d'éviter une vente aux enchères publique: la rapidité de la transaction, la conservation des actifs ou encore la fixation du prix. Le Ministère public, de son côté, répond ne pas pouvoir commenter une enquête en cours. De son côté, le garagiste Christian Guisolan, qui estime avoir droit à davantage d'explications, compte bien récupérer ses 22'000 francs.

---

**NEWSLETTER**

**«Dernières nouvelles»**

Vous voulez rester au top de l'info? «24 heures» vous propose deux rendez-vous par jour, directement dans votre boîte e-mail. Pour ne rien rater de ce qui se passe dans votre Canton, en Suisse ou dans le monde.

[Autres newsletters](#)

[Se connecter](#)

---

---

**Dominique Botti** est journaliste à la rubrique vaudoise de 24 Heures, spécialisé dans les enquêtes de terrain, les faits divers et l'actualité judiciaire. [Plus d'infos](#)

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

2 commentaires